

Les mariages forcés pullulent en France... mais rien à voir avec l'islam !

écrit par Christine Tasin | 6 février 2021



Les mariages forcés... on en parle à l'Assemblée, on en parle dans [Le Figaro](#)...

C'est sur le devant de la scène, comme les certificats de virginité avec la loi "sur le séparatisme" dont tout le monde a compris qu'il s'agit de cibler christianisme pour faire oublier que si on légifère c'est à cause de l'islam qui, seul, pose problème... mais chut ! Faut pas le dire !

C'est comme pour le financement étranger, comme pour le terrorisme, Darmanin va vous jurer *croix de bois croix de fer si je mens je vais en enfer* que cela n'a rien à voir avec l'islam et que régulièrement des petites chrétiennes et des petites juives sont enlevées pour être mariées de force à Rome ou à Jérusalem !

Et ce n'est pas nouveau, comme le rappelle François des Groux : *"n'y a-t-il pas eu ce clip immonde dénonçant les mariages forcés à travers une petite fille aux yeux clairs habitant le 16e et "vendue" par ses parents, lors d'une cérémonie ne regroupant QUE des Blancs, à un vieux schnok qui, à la fin, la déflore ? Le tout ressemblant à un mariage dans la grande bourgeoisie parisienne (à laquelle appartient Julie Gayet). Le truc complètement improbable... tout ça pour ne pas stigmatiser ! L'excision, l'infibulation, on les*

pratique aussi du côté d'Auteuil-Neuilly-Passy ?"

Je n'ose pas imaginer les périphrases, les comparaisons oiseuses et scandaleuses comme celles de Coquerel entre voile de la mariée et voile de la musulmane qui vont tomber à l'Assemblée.

Le mariage forcé a beau être interdit depuis 1803, merci Napoléon une fois de plus... il prospère chez nous à cause de l'islam, incompatible avec la République, mais aussi à cause de Macron et ses prédécesseurs qui l'ancrent chez nous et lui donnent des droits abominables.

Au moins 200 000 gamines mariées de force en France, selon Schiappa et le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles (GAMS). 200 000 recensées, ça doit être au moins 5 fois plus !!!

Alors, bien sûr, on en cause, à l'Assemblée comme au Figaro.

Dans son article, le journaliste du Figaro ne prononce pas une fois le mot islam. Il donne des témoignages, témoignage de Leïla d'origine algérienne, d'Emma, Sarah... Prénoms modifiés, nous signale-t-on. On s'en doutait un peu. Ils ont eu peur de "révéler" que l'islam est le grand responsable en donnant les vrais prénoms, Khadidja, Selma... Ils ont juste mis une Leïla pour faire vrai, pour que la manipulation ne se voie pas trop. On y parle de "notre communauté", du Sénégal, d'Afrique, de l'ethnie africaine des Soninkés... Pas une seule fois on ne parle de religion, d'islam. A se demander ce que les mariages forcés viennent faire dans une loi sur ce qui était au départ le séparatisme islamique...

Et les spécialistes interrogés noient le poisson, on ne parle que de "communautés", exactement comme les "communautés Facebook", les "communautés Intermarché ou Bonus"... D'ailleurs, les témoignages sont clairs : *"dans notre communauté nous appartenons à nos parents"...*

Comment expliquer une telle statistique, équivalente au nombre de mariages célébrés chaque année hors Covid ? «Dans l'écrasante majorité des cas, ces mariages ne sont pas civils, et encore moins déclarés, décrypte Isabelle Gillette-Faye,

directrice du GAMS. Selon la communauté à laquelle vous appartenez, vous pouvez non seulement vous passer d'établissements publics, mais également d'édifices religieux. Ce qui fait que les lois en vigueur, qui interdisent notamment les mariages civils avant 18 ans, n'ont aucun impact.» Ces jeunes femmes, parfois mineures, subissent la contrainte de leur famille. «Les parents usent de divers moyens de pression : la menace d'un reniement, la culpabilisation, parfois les insultes et les violences», continue l'experte.

Bref, tout cela serait une tradition païenne parvenue jusqu'à nous, due à des mœurs africaines...

«Chez les Soninkés (une ethnie africaine), le mariage précoce et forcé fait partie des rites. C'est la norme», explique-t-elle, alors qu'elle habitait, dans les années 90, au cœur de la cité Beauval, à Meaux. «J'avais 15 ans, et mon père m'avait promise à un garçon de 18 ans. Toutes les filles qui m'entouraient avaient été mariées plus jeunes encore», se remémore-t-elle. «Quand j'ai dit "non", un cousin a menacé de me frapper, et j'ai fait prendre le risque à ma mère d'être répudiée, puisque notre communauté accuse les mères d'être responsable des "travers" de leurs filles», confie Saly Diop, excisée à l'âge de trois mois. «Nos pères peuvent également nous abandonner, faisant planer la crainte d'un retour au pays...»

Et le problème ne serait pas la domination des femmes, la peur d'être cocu, l'application de la loi mahométane... Non, juste une question d'honneur ! Ci-dessous le seul passage où il est question de "religion" (mais pas un mot sur l'islam) renvoyée dos à dos avec "la coutume", "la caste"... Bref, le mariage forcé, juste une question d'endogamie.

Les raisons invoquées pour justifier de tels comportements sont multiples. Une longue étude de terrain du [ministère de la Justice canadien](#), également confronté à la persistance de ce phénomène, affirme que certaines populations considèrent le

mariage forcé comme un enjeu identitaire, pour refuser le métissage : «Redoutant de voir leurs enfants contracter des unions avec des “étrangers”, (...) les parents font pression afin d’éviter la fonte dans la société d’établissement», peut-on lire. Ce que confirme Saly Diop : «La norme, c’est de marier quelqu’un de la même religion, de la même origine, voire de la même caste.» Selon [un travail de l’Institut National d’Études Démographiques](#) (INED) daté de 2011, les cas de mariage forcé repérés en France concernent principalement des individus originaires de Turquie, du Maroc, de Tunisie, d’Algérie, d’Afrique sahélienne et guinéenne.

Enfin, tout de même, un petit passage sur l’idée de contrôler la sexualité des femmes... Là encore rien sur l’islam. Juste une tocade pour de “nombreuses” familles ?

Le mariage forcé est également favorisé pour «contrôler la sexualité des femmes», explique l’étude canadienne. «Pour de nombreuses familles, leur réputation repose sur le bon comportement sexuel de leurs filles. L’obligation de la préservation de la virginité renvoie à la volonté de préserver l’honneur familial. Un mariage imposé constitue le meilleur rempart contre une atteinte à celui-ci

Et l’on évoque enfin la partie sympa de la “dot”... la femme achetée comme du bétail par son futur mari. Tout cela est expliqué, c’est juste “un besoin de protection”. S’ils le disent...

Mais, souvent, il répond à un «devoir» de protection. Financière, dans le cas du versement d’une dot ou lorsqu’une des deux parties est plus aisée que l’autre, ou sociale, quand chacune des familles fait du mariage le symbole d’une alliance. «On n’arrêtait pas de me dire que j’avais de la chance, qu’on me confiait à un homme travailleur, jeune, avec de l’avenir, se rappelle Leïla. Certaines de mes cousines, pour les “protéger”, étaient contraintes de vivre avec quelqu’un de plus vieux, de plus aisé, de plus mauvais aussi.»

Qui disait que mal nommer les choses ajoute au malheur du monde ?

Si Albert Camus vivait actuellement, il aurait dit *“mal nommer les choses ajoute au malheur des femmes”*. Et quand c'est délibéré, c'est une faute qui mériterait la guillotine.